



## CONSEIL MUNICIPAL 07 juillet 2022

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent FIETIER, Maire

Présent-e-s : Mmes et MM. Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Barbara KURTZMANN – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Excusés : MM. Philippe BRECHENMACHER – David BOURDIER – Patrick JEHL – Fabien MULIN – Frédéric SALVI

Pouvoirs : M. Patrick JEHL à M. Guy RENOUD  
M. Frédéric SALVI à M. Vincent FIETIER

---

M. Vincent FIETIER ouvre la séance du Conseil municipal, il constate que le quorum est atteint

**Désignation d'un-e secrétaire de séance**

Mme Bettina TROUDE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

## DELIBERATIONS

**Objet : Travaux de mise en accessibilité des locaux : salle de la Louvière, église, bibliothèque et salle des associations – plan de financement**

**Annule et remplace la délibération n° 30-22 du 30 juin 2022**

M. le Maire explique qu'il y eu une erreur au niveau du pourcentage DETR (35 % indiqué au lieu de 30 %). La répartition du financement est corrigée en conséquence.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Nancray a été approuvé par la délibération n° 28-19 du Conseil municipal du 16 mai 2019. Par la suite, il a été validé par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019

Cet Ad'AP prévoit des travaux de mise en accessibilité de plusieurs locaux (salle de la Louvière, église, bibliothèque et salle des associations) entre 2022 et 2024

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Place PMR + accès	6 335,00 €
Electricité	10 573,00 €
Rampes	2 840,00 €
Sanitaires	17 280,00 €
Maçonnerie	5 145,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 173,00 €</b>

Il est possible de percevoir une aide de l'Etat sous forme de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Aussi, il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

Etat (DETR)	12 651,90 €	30 %
Commune (fonds propres)	29 521,10 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 173,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les travaux de mise en accessibilité des locaux (bibliothèque, église, salle de la Louvière et salle des associations)
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une DETR d'un montant de 12 651,90 €
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Il n'y pas de question ni remarque.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

## QUESTIONS DIVERSES

Des travaux sont envisagés, qui n'avaient pas été budgétés. M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

### **Rue de Roche**

Les rondins de bois après le restaurant, dégradés, gênent le passage des piétons et la circulation des voitures. Il est envisagé la pose de rambardes en pin autoclave, montées sur des tubes en PVC scellés au sol, pour empêcher le parking sauvage et sécuriser les piétons.

M. le Maire présente, à titre indicatif, un devis de la société Kolly s'élevant à 4 200 € H.T  
Mme Barbara Kurtzmann demande des précisions sur le métrage.

Mme Aline Guy-Chauville s'interroge sur la nécessité des travaux.

M. Stéphane Haehnel confirme la gêne rapportée par plusieurs habitants, surtout en cas de pluie.

*Mme Annette Girardclos soulève la question des grumes qui pourrissent devant l'école, installés dans le cadre du plan Vigipirate (qui est toujours en vigueur ajoute M. le Maire).*

### **Chemin entre rue du stade et rue de Vaucenet**

M. le Maire indique que :

- le nom envisagé, *chemin des brouettes*, devra être officialisé par une délibération en septembre.
- le devis reçu pour les travaux s'élève à 12 000 € H.T.

Les conseillers s'étonnent et demandent des précisions.

M. le Maire explique que :

- le chemin actuel est dans une haie qui doit être arrachée (dessouchée) pour refaire le chemin,
- la finition serait en tout-venant concassé,
- 2 barrières sont prévues de chaque côté pour permettre le passage des piétons/vélos mais empêcher celui des voitures,
- l'accord signé entre les parties conclue plusieurs années de discussions.

M. Guy Renoud demande s'il existe des aides pour ce genre de travaux. M. le Maire répond que non.

Mme Barbara Kurtzmann indique que le prix du devis est correct mais s'interroge sur la nécessité de poser des bordures P1 (béton) et demande s'il ne serait pas possible d'envisager une alternative au tout-venant, comme du caillebotis végétal.

Se poserait alors la question de l'entretien.

### **Chemin entre rue du musée et lotissement Champ Lambert**

M. le Maire rappelle que le chemin (pente) vient d'être refait. L'idée est de le ramener à sa destination initiale, déplacement en mode doux, par :

- l'installation d'un jeu de barrières de type pin autoclave et tubes PVC scellés (chicanes laissant passer piétons et vélos),
- et pose de grosses pierres sur l'herbe de chaque côté (bloquant le passage de voitures).

Une zone sur le haut est laissée disponible au stationnement pour les visiteurs occasionnels.

Mme Barbara Kurtzman s'étonne que l'encrochement soit autorisé.

M. le Maire explique qu'il est interdit :

- lorsque c'est stipulé au règlement de lotissement,
- ou quand il sert de clôture,
- ou lorsqu'il engendre une modification de profil du terrain,

ce qui n'est pas le cas ici.

Le devis reçu s'élève à 780 € H.T. (sans la fourniture/pose des pierres).

M. le Maire note qu'il n'y a pas d'objection aux dossiers de travaux non budgétés et qu'ils peuvent être poursuivis.

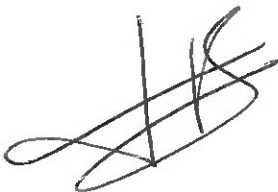
### **Rue des marnes**

Mme Barbara Kurtzmann s'enquiert de la situation concernant la bande de terrain, qui appartenait à Mme Grandjacquet, sur laquelle elle passe chaque jour et qu'elle entretient. Il avait été envisagé qu'elle soit rachetée pour 1 euro par la Commune.

M. le Maire indique que le dossier devait être traité par le notaire (Maître Marconnot), qui a cessé son activité.

La séance du conseil est levée à 19 h 30

La Secrétaire de séance  
Bettina TROUDE



Le Maire  
Vincent FIETIER

